

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers

En exercice : **11**
Qui ont pris part à la
délibération : **10**
Date de la convocation :
02/04/2021
Date d'affichage : **21/04/2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le **quatorze avril**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, Mme LE QUERE Martine, Mme Catherine LAMBLIN, Mme PERRON Virginie, Mme Patricia MAZET, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert LEFFOND, M. Frédéric LAVILLE, M. Bastien CHARPIOT.

Absente excusée : Mme Cynthia COLOMBIANO

Secrétaire de séance : M. Bastien CHARPIOT

ORDRE DU JOUR :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Approbation du Compte de Gestion budget Principal 2020,
- * Approbation du Compte de Gestion budget Eau 2020,
- * Approbation du Compte Administratif budget Principal 2020,
- * Approbation du Compte Administratif budget Eau 2020,
- * Affectation résultat budget Principal,
- * Affectation résultat budget Eau,
- * Vote des taxes communales 2021,
- * Vote des subventions associations 2021,
- * Vote du Budget Primitif budget Principal 2021,
- * Délibération tarif de l'eau,
- * Vote du Budget Primitif budget Eau 2021,
- * Annulation délibération participation SPANC,
- * Délibération encaissement d'un chèque,
- * Délibération rétrocession factures de chasse,
- * Questions et informations diverses.

Approbation Compte de Gestion exercice 2020 Budget Principal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur municipal, Mme Christelle BLAISE, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Approbation Compte Administratif 2020 - Budget Principal

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019	-35010.13			174052.04
Opérations exercice	11889.90	48987.49	73221.18	108556.80
Résultat de clôture 2020		37097.59		35335.62
Report résultat cumulé		2087.46		209387.66

Le Maire ne préside pas la séance et quitte la salle au moment du vote

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat 2020 - Budget Principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement 209 387.66 €**. Le **Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Report en fonctionnement R 002

+ 209 387.66 €

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Vote Budget Primitif 2021 - Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	280 892.66 €	280 892.66 €
Investissement	89 298.70 €	89 298.70 €
TOTAUX	370 191.36 €	370 191.36 €

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes pour l'année 2021.

	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncier Bâti (dont taux départemental 24.48%)	6.69 %	31.17%
Taxe Foncier Non Bâti	15.30 %	15.30 %

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Approbation Compte de Gestion exercice 2020 - budget EAU

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion service EAU dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur municipal, Mme Christelle BLAISE, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Approbation Compte Administratif exercice 2020 - budget EAU

Libellé	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019	-5911.19			11290.17
Opérations exercice	- 3844.79	13447.90	- 9705.77	18617.66
Résultat de clôture 2020		9603.11		8911.89
Report résultat cumulé		3691.92		20202.06

Le Maire ne préside pas la séance et quitte la salle au moment du vote

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat 2020 budget EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le compte administratif service EAU fait apparaître un **excédent d'exploitation 20202.06 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R 002	+ 20202.06 €
--------------------------------	---------------------

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Vote Budget Primitif 2021 BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le **budget primitif du service EAU** de l'année 2021 comme suit

	Dépenses	Recettes
Exploitation	34 427.03 €	34 427.03 €
Investissement	21 445.63 €	21 445.63 €
TOTAUX	55 872.66 €	55 872.66 €

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Tarifs de l'eau VANNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs de l'eau à compter de l'année 2021, comme suit :

- 1ère tranche : 0,80 €/m3
- 2ème tranche : 0,68€/m3
- 3ème tranche : 0,61€/m3
- Redevance compteur : 40 € /an
- Fermeture et réouverture compteur 250€ par intervention.
- Dit que ces tarifs sont applicables à compter de la facturation de juillet 2021.

Vote : 06 voix POUR - 01 ABSTENTION - 03 voix CONTRE

Subventions 2021 aux associations

- Coopérative scolaire 500€
- Association Ouvrons Vanne 400€
- Club Bel Age 50€
- Croix Rouge 50€
- Collège Scey sur Saône 100€

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Étude pour la création d'un Poteau incendie sur le secteur Sud-ouest de la Commune, le long de la rue des Forges

Le Maire présente au conseil municipal le devis de la société BC2i, en date du 06/04/2021, relatif à l'opération référencée ci-dessus.
Montant : 600 euros TTC

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Fonds de concours CC4R Voirie 2020

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux de voirie 2020 réalisés à Vanne. Compte tenu du remboursement du FCTVA et des subventions qui ont été perçus, il reste à charge 4 193 €. Le solde pour 2020 s'élève à 831,97 € soit un budget disponible pour 2021 de 5 831,97 €. Il ajoute que la Commune peut apporter un fonds de concours à hauteur maximale de 50% de ce reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter un fonds de concours à la CC4R de **2 096 €** pour les travaux réalisés en 2020, portant ainsi le solde 2020 à 2 927,97 €, soit un budget disponible pour 2021 de 7 927,97 €.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Avis sur le projet de prise de la compétence

« Autorité organisatrice des mobilités » par la Communauté de communes des 4 Rivières

Considérant que selon l'article L. 1231-1-1 du code des transports, une autorité organisatrice de mobilité est compétente pour organiser dans son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains ;
- Des services à la demande de transport public de personnes ;
- Des services de transport scolaire ;
- Des services relatifs aux mobilités actives ou contribution à leur développement ;
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution à leur développement ;
- Des services de mobilité solidaire ;
- Des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers.

Considérant que les services intra-communautaires actuellement organisés par la Région (notamment les transports scolaires ou réguliers) ne sont transférés pas à la communauté de communes hormis si elle en fait la demande ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R) du 30 mars 2021 décidant :

- D'AJOUTER la compétence facultative suivante : La CC4R exerce, en lieu et place des communes membres, la compétence « autorité organisatrice de mobilité » ;
- DE CONFIRMER que la CC4R ne sollicitera pas la reprise des services actuellement organisés par la Région, notamment les transports scolaires ou réguliers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité par **06 Voix POUR, 0 voix CONTRE et 04 ABSTENTIONS**, décide de donner un avis favorable sur le transfert de la compétence « autorité organisatrice des mobilités » à la CC4R.

Frais réparation et nettoyage logement 16 Grande Rue - Gordon PYTKIEWICZ

Le Maire présente au conseil municipal les factures relatives aux réparations et nettoyage du logement communal 16 Grande Rue, suite au départ de M. Gordon PYTKIEWICZ. Les charges, taxes et prestations incombant au locataire, (article 6 du bail). **TOTAL = 3717.13 EUROS**

FACTURE DEBARRAS GRENIER ET TONTE TERRAIN Nicolas PERRAUT 528 €
FACTURE NETTOYAGE LOGEMENT COMMUNAL Thierry MICHAUX 500 €
FACTURE REMISE A NIVEAU CUVE A FUEL VIDE Ets GAULARD 886.40 €
FACTURE PEINTURE LOGEMENT SPPI 1802.73 €

Demande de remboursement des frais (3717.13 euros) validée par le Conseil Municipal et acceptation de l'encaissement du chèque de M. PYTKIEWICZ pour remboursement des factures.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

ANNULATION délibération n° 04-2020-01-16

Participation commune 50 % 1er diagnostic bon fonctionnement SPANC

Par délibération en date du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal avait accepté de participer à 50 % au diagnostic assainissement non collectif.

Or, les services de la Préfecture, par courrier en date du 26 novembre 2020, nous ont avisés de la non-conformité de cette délibération, aux vues de l'article L1331-1 du code de la santé publique et de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.

Le retrait de cette délibération est demandé.

Vote du retrait de la délibération : 08 voix POUR – 01 ABSTENTION – 01 voix CONTRE

Rétrocession des factures cotisation et bracelets de chasse

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les factures relatives à la cotisation et achat de bracelets de chasse, sont payées par la commune, « par avance ». Il conviendra donc, à réception des factures, de demander le remboursement à M. DELAHAUTOY, locataire de la chasse.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

Questions et informations diverses

- Fuite d'eau : la recherche de fuite par l'entreprise Delaitre n'a permis de détecter qu'une petite fuite chez un abonné.
- Achat banc-table : Xavier Grosjean prend en charge la commande d'un banc-table
- Élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021
- Site internet : l'opérateur Campagnol propose d'améliorer gratuitement la présentation du site communal
- Vente bois de chauffage des chablis p29

Séance levée à 23h30

Le Maire, Joël MONGIN

